

GARDERIE COMMUNALE DU MERCREDI
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE HERICOURTAISE

dans le cadre de l'activité « foot » du mercredi après-midi

Durant l'année scolaire 2022-2023

Responsable légal de l'enfant :

Adresse :

☎ :

☎ (mobile) :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de Naissance :

Inscrit à la garderie communale du mercredi après-midi

Inscrit à l'USH pour l'activité « foot » du mercredi après-midi
(fournir un justificatif d'inscription pour l'année 2022-2023)

Autorise l'équipe d'animation Florence DUMONT, Antoine MOREL et Pauline LANGLOIS à accompagner et à confier mon enfant à Monsieur **Jean-Pierre ROUSSIGNOL (président de l'association)** ou aux entraîneurs, pour rejoindre l'activité « foot ».

Heure de départ de la garderie =

Heure de retour à la garderie =

- Tous les mercredis
- Certains mercredis : Dates =

J'accepte les conditions suivantes :

- Dans le créneau horaire de l'activité « foot » indiqué ci-dessus, mon enfant n'est plus sous la responsabilité communale, mais pris en charge et sous la responsabilité de l'USH.
- Un tarif spécial de garderie est proposé en cas d'activité sportive avec l'USH : 2,50 € au lieu de 5 € l'après-midi. En cas d'annulation de l'activité « foot », mon enfant sera autorisé à rester l'après-midi complet à la garderie, mais je ne pourrai alors pas bénéficier de ce tarif spécial.
- L'une des animatrices accompagnera mon enfant jusqu'au terrain foot et reviendra le chercher après l'activité.

Date

Responsable Légal

Coordinatrice de la Maison de l'Animation
F. DUMONT

Président USH
JP.ROUSSIGNOL

GARDERIE COMMUNALE DU MERCREDI
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE HERICOURTAISE

dans le cadre de l'activité « foot » du mercredi après-midi

Durant l'année scolaire 2022-2023

Responsable légal de l'enfant :

Adresse :

☎ :

☎ (mobile) :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de Naissance :

Inscrit à la garderie communale du mercredi après-midi

Inscrit à l'USH pour l'activité « foot » du mercredi après-midi
(fournir un justificatif d'inscription pour l'année 2022-2023)

Autorise l'équipe d'animation Florence DUMONT, Antoine MOREL et Pauline LANGLOIS à accompagner et à confier mon enfant à Monsieur **Jean-Pierre ROUSSIGNOL (président de l'association)** ou aux entraîneurs, pour rejoindre l'activité « foot ».

Heure de départ de la garderie =

Heure de retour à la garderie =

- Tous les mercredis
- Certains mercredis : Dates =

J'accepte les conditions suivantes :

- Dans le créneau horaire de l'activité « foot » indiqué ci-dessus, mon enfant n'est plus sous la responsabilité communale, mais pris en charge et sous la responsabilité de l'USH.
- Un tarif spécial de garderie est proposé en cas d'activité sportive avec l'USH : 2,50 € au lieu de 5 € l'après-midi. En cas d'annulation de l'activité « foot », mon enfant sera autorisé à rester l'après-midi complet à la garderie, mais je ne pourrai alors pas bénéficier de ce tarif spécial.
- L'une des animatrices accompagnera mon enfant jusqu'au terrain foot et reviendra le chercher après l'activité.

Date

Responsable Légal

Coordinatrice de la Maison de l'Animation
F. DUMONT

Président USH
JP.ROUSSIGNOL